



Compte rendu du COPIL Natura 2000 du site « Le Lez » du 15 juin 2017 à la source du Lez – Commune de Saint-Clément-de-Rivière

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin,
Le Comité de pilotage, dûment convoqué à la source du Lez à Saint-Clément-de-Rivière.

Participants

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Conseil régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée	représenté par Mme Marie Meunier
Conseil Départemental de l'Hérault	représenté par Mme Dominique Nurit
Commune de Castelnau le Lez	non représentée
Commune de Clapiers	représentée par M. Gilles Dutau, Conseiller municipal
Commune des Matelles	non représentée
Commune de Montferrier-sur-Lez	non représentée
Commune de Montpellier	non représentée
Commune de Prades-le-Lez	représentée par M. Jean Marc Lussert, Maire
Commune de Saint Clément-de-Rivière	représentée par M. Rodolphe Cayzac, Maire et M. Alain Perret du Cray, Conseiller municipal
Montpellier Méditerranée Métropole	représentée par Mme Jackie Galabrun-Boulbes, Présidente déléguée de la commission Prévention des risques majeurs et gestion des milieux aquatiques,
Communauté de Communes GPSL	représentée par M. Jean-Claude Armand
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Pic Saint-Loup	non représenté
Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE)	représenté par Mme Dominique Nurit

Collège des usagers

Maison départementale de l'environnement	non représentée
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	non représentée
Commission Locale de l'Eau du SAGE	représentée par Mme Dominique Nurit, Présidente
Lez Mosson Etangs Palavasiens	
Régie des Eaux de Montpellier	représentée par M. Grégory Vallée
Société BRL Exploitation	non représentée
Coopérative d'électricité de Saint-Martin de Londres	non représentée
Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	représentée par M. Eric Ravel
AAPPMA Montpellier pêche – Les Chevaliers de la Gaule	représentée par M. Laurent Nison
Fédération départementale de chasseurs de l'Hérault	non représentée
Base de canoë-kayak du MUC	non représentée
Montpellier Canoë-Kayak Eaux vives	non représenté

Association «Les Ecologistes de l'Euzières»	non représentée
Association « Lez vivant »	représentée par M. Gérard Miclet
Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon	non représenté
Association « SOS Lez Environnement »	non représentée
Association « Prades-le-Lez Environnement »	non représentée
Ensa Montpellier	non représentée
Groupement Foncier Agricole Saint Sauveur du Pin Vergers de Saint Clément	représenté par M. Xavier Perret du Cray
Association Sauvegarde des berges du Lez	non représentée
Fédération des caves coopératives de l'Hérault	non représentée
Comité départemental du tourisme de l'Hérault	non représenté
Comités départementaux de sports de pleine nature	non représentés
Comité départemental de canoë-kayak	non représenté
Comité départemental de randonnée pédestre	non représenté

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	non représentée
Agence régionale de Santé (ARS)	non représentée
Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM)	représentée par M. Mathieu Peretti
Direction départementale de la Protection des Populations de l'Hérault (DDPP)	non représentée
Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault (DDCS)	non représentée
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	non représentée
Agence Française pour la Biodiversité (AFB)	représentée par M. Stéphane Lefebvre et M. Jean Pierre Bernier
Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	non représenté

Autres participants :

M. Christophe Lyon	Pôle Vallée du Lez 3M
M. Christophe Orth	3M
Mme Méлина Choupin	CCVH
Mme Hélène Sosa	Département de l'Hérault
Mme Géraldine Vacquier	Directrice du SYBLE
M. Vincent Sablain	Animateur du site Natura 2000 « Le Lez » du SYBLE

Ordre du jour

- ▶ **Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 28 février 2017**
- ▶ **Présentation des résultats du suivi du Chabot du Lez par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et le SYBLE**
- ▶ **Actions programmées pour l'année 2017**

La séance est ouverte à 14h45 par Monsieur Armand, Président du Comité de pilotage et Mesdames Galabrun-Boulbes et Nurit, vices présidente du Comité de Pilotage.

- Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 28 février 2017

Monsieur ARMAND, Président du COPIL, présente le procès-verbal de la réunion du COPIL Natura 2000 « Le Lez » du 28 février 2017.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- Présentation des résultats du suivi du Chabot du Lez par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et le SYBLE

L'action SC02 prévoit un suivi des espèces d'intérêt communautaire. Le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) retenu présente un intérêt particulier. Il est l'unique site de présence du Chabot du Lez (*Cottus petiti*), espèce endémique du Lez.

Ainsi, un protocole de suivi a été élaboré en partenariat par l'AFB (ex ONEMA), la DDTM34, Montpellier Méditerranée Métropole et le SYBLE. Il vise à réaliser des inventaires piscicoles et de suivi de paramètres environnementaux.

Le protocole a consisté à :

- mesurer la qualité habitationnelle actuelle,
- suivre la qualité physico-chimique de l'eau,
- suivre l'hydrologie du Lez,
- définir la densité des peuplements piscicoles.

Au total, ce sont 74 jours/homme qui ont été consacrés au suivi (46 jours AFB, 16 jours SYBLE et 12 jours bureau d'études). Le coût s'élève à 12 591 € TTC, réparti avec 8 340 € (prestation du bureau d'études) et 4 251 € (acquisition de matériel de suivi physico-chimique).

L'évaluation de la qualité habitationnelle s'est appuyée sur deux « échelles emboîtées » :

- le tronçon homogène (critères géomorphologiques et hydrodynamiques)
- la station représentative du tronçon.

La mesure de la qualité habitationnelle « tronçon » a correspondu à :

- parcourir les 8 premiers kilomètres du Lez,
- mesurer différents paramètres physiques (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement, ...),
- décrire les faciès d'écoulement et des abris piscicoles.

Ce protocole vise à évaluer à l'échelle de tronçons homogènes l'intérêt du cours d'eau pour la faune aquatique.

La mesure de la qualité « station » permet d'avoir une vision plus fine sur un secteur défini. Il y a 4 stations pour l'échantillonnage piscicole :

- 2 stations de suivi historique depuis 2001,
- 1 station pour évaluer l'efficacité de la mesure de relocalisation du débit réservé,
- 1 station dans une zone dégradée présentant des perturbations historiques de type recalibrage et curage.

Lors de ce suivi, 2 stations ont été équipées de sondes « thermiques et oxygènes dissous » afin de faire un suivi en continu de ces paramètres.

Le principe est de :

- définir la qualité des substrats sur les 4 sites en 2016 contre 2 stations en 2011 et 2007,
- mesurer des paramètres pour qualifier et quantifier les zones homogènes par rapport aux exigences écologiques des espèces piscicoles,
- élaborer une cartographie des mosaïques d'habitats aquatiques,
- de visualiser l'attractivité différentielle ou uniforme des habitats.

S'agissant du suivi piscicole, sur les quatre stations de suivi du Chabot du Lez deux protocoles distincts ont été menés : le protocole CAPPPE (Cadre à Projection Prospecté Par l'Electricité) avec échantillonnage par placettes, le protocole De Lury avec inventaire en plein.

Pour compléter le suivi piscicole, des sondages de présence-absence à l'échelle des tronçons ont également été réalisés en vue de détecter une éventuelle évolution de l'aire de répartition depuis 2001.

Le résultat montre que l'aire de répartition a peu variée entre 2001 et 2016.

Concernant l'hydrologie, une analyse des données disponibles a été réalisée à partir des stations hydrométriques de Saint-Clément-de-Rivière et de Montferrier-sur-Lez. Il ressort :

- une baisse de la régularité des crues biennales sur la dernière décennie ce qui contribue à la réduction des milieux ouverts et pionnier au profit d'herbiers stabilisés formés de Menthe aquatiques et d'Ache faux cresson moins favorables au Chabot ;
- que le débit réservé de 160 l/s n'était pas toujours respecté jusqu'en 2006
- qu'une tendance à un meilleur respect de ce débit est observé depuis 2011 que le passage sous le débit cible de 230 l/s a été très peu dépassé en 2015, mais pas en 2016, année où le premier palier de relèvement du débit réservé a été fixé à 180 l/s.

Pour la physicochimie, Deux sondes ont été installées à l'aval de la station dite du « passage à gué » et à l'aval de la station dite de « l'ex-STEP de Prades ». Suite à l'analyse des données recueillies, il apparaît que le Lez est perturbé. Il souffre d'un apport excessif de nutriments phosphorés et/ou azotés qui provoque une dystrophie du milieu, en particulier sur l'aval (STEP Prades). Parallèlement, l'effet tampon de la source karstique sur le métabolisme thermique du Lez est rapidement altéré vers l'aval, notamment du fait des remous hydrauliques des ouvrages transversaux.

Il a été également étudié les usages du site qui peuvent impacter la population de Chabot du Lez. Il s'est avéré que :

- l'activité agricole ne semble influencer que faiblement l'hydrologie du cours d'eau du fait des prélèvements et des rejets
- les loisirs et activités de pleine nature peuvent avoir un impact non négligeable sur la population de Chabot du Lez (passage de plus de 35 000 personnes/an au gué du Lez soit à pied, à cheval ou à vélo).

Synthèse et conclusions du suivi

- Pour le potentiel « habitationnel », le fleuve a subi historiquement des transformations morphologiques qui agissent sur la qualité de l'habitat :
 - l'intérêt physique pour la faune aquatique du Lez est moyen à médiocre
 - la puissance hydraulique modérée du cours d'eau n'a permis de maintenir qu'un reliquat d'habitats attractifs pour la faune aquatique,
 - la végétation aquatique confère dans une certaine mesure des zones attractives de caches pour la faune piscicole,
 - le fonctionnement hydrodynamique du cours d'eau apparaît perturbé notamment avec l'infranchissabilité vers l'amont des seuils.
- Pour le suivi piscicole :
 - une chute des populations de Chabot sur les stations historiques,
 - une situation contrastée sur les 4 stations pêchées,
 - la situation à l'aval immédiat de la source présente la plus forte densité de Chabot,
 - les densités de Chabot au niveau du passage à gué restent supérieures aux autres tronçons.
- Pour l'hydrologie :
 - l'analyse des chroniques de débits révèle une carence en petites crues annuelles susceptibles de remobiliser le substrat, et donc d'arracher la végétation aquatique
 - le prélèvement de l'eau de la source a une incidence sur les potentiels de production biologique du cours d'eau. Les efforts consentis ces dernières années, passage de 160l/s de débit réservé à 180l/s, doivent être poursuivis
- Pour le suivi thermique et oxygène dissous :
 - situation contrastée entre les 2 stations équipées de sondes,
 - la pollution organique apparue cette dernière décennie favorise le développement d'une végétation envahissante qui étouffe les substrats favorables à l'espèce

On peut noter également que la surfréquentation de certains radiers induit une destruction directe des individus et des pontes particulièrement au printemps durant la période de reproduction.

Ainsi, le suivi a fait ressortir essentiellement :

- des points négatifs :
 - la situation du Chabot du Lez est aujourd'hui menacée,
 - les densités de poissons ont été réduites par un facteur de 10 sur les stations qui bénéficient d'un historique,
- des points positifs :
 - l'intérêt de la relocalisation, de la sécurisation et de la relève progressive du débit réservé de la source du Lez est démontré à l'aval immédiat de la source
 - la répartition du Chabot du Lez n'a pas varié.

Les perspectives sont les suivantes :

- poursuivre le programme de suivi :
 - réaliser des pêches au CAPPPE tous les 2 ans
 - coupler à des inventaires exhaustifs tous les 4 ans
- rechercher les causes de pollution
 - maintien des mesures en continue de la thermie et de l'oxygène
 - accès aux données de la chimie de l'eau restituée
 - intensification du maillage spatial et temporel des analyses de nutriments
 - bilan des rejets et des pratiques agricoles en lien direct avec le cours d'eau
- améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique du Lez et sur l'impact sur le Chabot du Lez en analysant plus finement les données disponibles pour évaluer les interactions entre la réduction des volumes prélevés et l'affleurement de la nappe du karst
- lancer un projet de restauration morphologique
 - à qualité d'eau égale, les secteurs les mieux préservés possèdent plus de Chabots que les tronçons curés, rectifiés et/ou transformés en plan d'eau
 - travailler sur les secteurs rectilignes et homogènes
 - étudier la faisabilité d'effacement du seuil de l'aval de la source et la chaussée du Moulin Neuf
- aménager les sites surfréquentés pour réduire la pression sur la population de Chabot du Lez
 - passerelle de franchissement au gué du Lez

Monsieur Peretti demande si l'intérêt physique de la faune aquatique découle de la conclusion que le chenal est attractif.

Monsieur Lefebvre répond qu'en effet la puissance hydraulique modérée et le développement végétal du cours d'eau ont permis un habitat attractif pour la faune aquatique. Par contre, il faut savoir que la profondeur de l'eau ainsi que les remous hydrauliques en amont des seuils perturbent la continuité écologique du cours d'eau et donc peu favorable à la population de Chabot du Lez.

Monsieur Sablain précise que les variations de l'oxygène dissous viennent bien du fait de la prolifération de certains végétaux (algues filamenteuses) mais que certaines espèces végétales sont adaptées au milieu et participent au maintien d'habitats favorables à la biodiversité.

Monsieur Perret du Cray souhaite savoir en tant qu'agriculteur sur le secteur du suivi si l'on connaît l'impact réel des prélèvements agricoles sur la population du Chabot du Lez notamment en période d'étiage.

Monsieur Sablain répond que par manque de données, il est difficile de mesurer l'impact de l'activité agricole notamment des prélèvements sur la population du Chabot du Lez. Pour en savoir l'impact, il faudrait connaître plus finement les prélèvements et définir un protocole permettant d'établir la corrélation prélèvement/survie population du Chabot du Lez.

Monsieur Armand précise que pour améliorer l'état de conservation de la population de Chabot du Lez, il est intéressant de savoir que l'on peut agir sur la morphologie du cours d'eau et travailler sur l'effacement de certains des seuils, qui ont eu leur utilité à une époque mais qui ne s'avère plus nécessaire aujourd'hui.

Monsieur Perret du Cray souhaite savoir si la disparition et/ou l'effacement des seuils peut entraîner la dégradation d'une autre espèce (libellule ou autre) pour qui cette retenue d'eau est favorable à son développement, son habitat, ...

Monsieur Sablain répond que certains seuils ont des enjeux environnementaux essentiels et qu'il faut travailler au cas par cas. En ce qui concerne la population du Chabot du Lez, il y a 2 seuils qui sont visés pour rétablir une continuité écologique de la tête de bassin du fleuve Lez.

Il informe également que le SYBLE a lancé une étude sur les seuils pour les répertorier et étudier précisément le rôle et les impacts hydrauliques (fonctionnement en crue et aléas induits, étiage,...) et environnementaux (continuité écologique,...) des principaux ouvrages prioritaires afin de proposer des techniques d'aménagement ou d'équipement.

Madame Meunier demande si la protection du Chabot du Lez peut être une opportunité pour protéger la biodiversité du Lez.

Monsieur Lefebvre rappelle que le Chabot du Lez a été retenu pour un suivi car il fait partie des espèces d'intérêt communautaire et est endémique. Ainsi, il constitue une priorité de préservation de l'espèce et de son site. Par rapport à l'urbanisation le long du fleuve Lez, cela dépend de la volonté ou pas des autorités de préserver le milieu.

Monsieur Sablain complète en expliquant que s'il y a préservation du milieu du Chabot, cela pourra avoir un impact positif sur l'ensemble de la biodiversité du Lez.

➤ Actions programmées pour l'année 2017

Parmi les actions qui sont en cours et prévues en 2017 :

- l'élaboration d'un contrat Natura 2000 pour la conservation des habitats de l'Agrion de Mercure au niveau de la source du Lez : mis en défens d'une magnocaricaie impactée par la fréquentation et mise en place de panneaux d'informations
- la finalisation du projet d'aménagement du gué du Lez à Saint-Clément-de-Rivière
- la définition d'un projet de gestion de la fréquentation sur le secteur de Lavalette : mis en défens de l'accès au gué pour les véhicules non autorisés et mise en place de panneaux de présentation du site
- l'animation pour la signature de Charte Natura 2000
- l'inventaire de la malacofaune du site ciblé sur deux espèces de Vertigo
- le suivi de la population de Cistude d'Europe

Monsieur Nison informe les membres du Comité de pilotage du souhait de l'AAPPMA de Montpellier de créer une réserve de pêche sur la partie amont du Lez ce qui constituera une action avec une portée symbolique mais également d'assurer une sensibilisation et une veille sur le terrain grâce à l'action des gardes pêche de l'AAPPMA.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Armand lève la séance à 16h15 et invite les participants à visiter les alentours de la source du Lez.

Le Président du COPIL Natura 2000 « Le Lez »
M. Jean-Claude ARMAND

